

**Circulaire au
clergé sur les
questions à
traiter dans les
conférences de**

Église catholique. Diocèse de Montréal.

LIREGRATUITEMENT.COM

**Circulaire au clergé sur
les questions à traiter
dans les conférences de
1859 [microforme]**

Église catholique. Diocèse de Montréal. Évêque : Bourget)

[LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM](http://LIREGRATUITEMENT.COM)

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Circulaire au clergé sur les questions à traiter dans les conférences de 1859 [microforme]

Depuis longtemps, nous sommes débordés par l'intérêt qui envahit toutes les classes de la société. Mais maintenant que la Législature de cette Province a supprimé le taux légal, nous sommes menacés, plus que jamais, des maux que traîne à sa suite la cupidité qui devient de plus en plus insatiable.

Mais que faire pour guérir cette plaie hideuse qui ronge notre peuple, et qui finira par le ruiner ?

C'est ce qui va nous occuper sérieusement, dans les Conférences de l'année, en discutant les Questions ci-jointes, qui vont en faire la matière, et dont le but est de chercher soigneusement toutes les transactions dans lesquelles l'usure se cache, en se déguisant sous des couleurs de contrats honnêtes. J'ai assigné à chaque Archiprêtre la question qu'il devra traiter, lui laissant toutefois la liberté d'en discuter d'autres, si on le désire.

Nous allons tâcher de faire ce que fit, de son temps, l'Immortel Pontife Benoit XIV. qui, ayant appris qu'un certain contrat, qui sentait l'usure, s'introduisait dans quelques parties de l'Italie, le fit examiner par une Congrégation de Cardinaux et de Consultants qui, après s'être assemblés plusieurs fois pour en conférer, firent leur rapport qui a servi de base à l'Encyclique du 1er Novembre 1745, que vous aurez à consulter, dans l'examen des graves questions qui vous sont soumises. Elles sont toutes

simples, parce que c'est à vous à leur donner le développement qui vous paraîtra le plus utile dans la pratique, d'après votre propre expérience.

Vous vous partagerez le travail dans chaque arrondissement. L'un préparera la question qui est assignée à son Archiprêtre sur l'usure; un autre glosera sur quelque'un des textes qui réprouvent l'usure ; un troisième s'occupera de quelques points du Cérémonial, etc., et tous étudieront les mêmes matières, pour être prêts, dans les Conférences, à émettre leur opinion, comme il est marqué au Règlement des Conférences.

Dans votre prochaine réunion, veuillez bien vous entendre sur le projet de faire ici une édition de l'Index avecun supplément des principaux livres reconnus pour dangereux, quoiqu'ils ne soient pas encore à l'Index. S'il y a 500 souscripteurs, on pourra se procurer cet ouvrage, pour une piastre environ; et moyennant ce livre, l'on pourra aisément connaître tous les ouvrages dont il faut défendre la lecture, et que par conséquent l'on ne saurait souffrir dans les Bibliothèques de Paroisses et d'Instituts. T'Archiprêtre est prié de me donner au plus tôt là-dessus l'opinion de son Archiprêtre.

Je prie tous ceux qui ne m'auraient pas encore envoyé leur Rapport de l'année dernière, de vouloir bien le faire aussitôt après le temps pascal. :

Le Résumé des dernières Conférences est déposé à l'Evêché, où chacun devra faire prendre son exemplaire avec celui qui doit demeurer aux Archives de chaque Paroisse.

. de profite de l'occasion pour fixer votre attention sur les bruits de guerre, qui deviennent de jour en jour plus menaçants,

afin de vous inviter à redoubler de ferveur, en offrant à Dieu les saintes et puissantes prières de l'Eglise: Da pacem Domine, etc., Car c'est notre devoir de nous faire victimes pour nos peuples, pendant les calamités publiques. Quæsivi virum, etc. L'Eglise, dans la personne de son Chef, doit être surtout l'objet de nos préoccupations. Car, à l'heure ve est, quelles cruelles angoisses déchirent le cœur paternel de notre pacifique Pontife, à la vue des deux grandes puissances 'Catholiques, qui sont sur le point d'en ven:r aux mains ! Ne cessons donc pas de répéter : Non sinas subjacere periculis. Il faut aussi inviter les âmes pieuses à prier pour la paix et pour l'exaltation de la Ste. Eglise et la conservation du premier des Pasteurs.

Je suis bien cordialement, Monsieur, Votre très-humble

Et très-affectueux serviteur,

DK IG. ÉY. DE MONTRÉAL.

LES CONFÉRENCES ECULÉSIASTIQUES DE

serrer

ARCHIPRÊTRE.

de \

Montréal. 1. Qu'est-cé que l'usure ?

Berthier. ...4.....,4.. 2. L'Ugsure est-elle contraire au droit naturel et divin ? '54

Ste. Elizabeth:, 3. L'Usure: eût-elle défendue aux Chrétiens ? à

St. Jacques. 4. Quelle est la doctrine de l'Eglise par rapport à l'usure ?

L'Assomption. 5. Quels sont les prêts usuraires ?

Terrebonne. 6. Quelles sont les ventes usuraires ?

Sault au Récollet..... 7. Quels sont les échanges usuraires ?

L'Industrie....., 8. Entre-t-il de l'usure dans la Société de Construction ?

St. Jérôme..... . 9. A quelles marques reconnaît-on les contrats usuraires ?

SO TID hi rareines 10. Les trois contrats sont-ils usuraires ?

Ste. Thérèse. 11. Le bien cessant est-il un titre légitime à l'intérêt ?

Lac des Deux-Montagnes, 12.

Vaudreuil....., 13.

Côteau du Lac..... 14.

Ste. Geneviève... .., 15 Beauharnais....., 16 Ste. Martine..... 17 Sault St. Louis....., 18 La Prairie. 19 St; Jean, Nan, 20 Chambly..... 21 Verchères,.....:..... 22

Le dommage provenant du prêt donne-t-il droit à l'intérêt ? Le danger que court le capital est-il un titre à l'intérêt ? Le taux légal est-il reconnu par l'Eglise comme un titre légitime à l'intérêt ?

. Les Banques ont-elles droit à l'intérêt, et comment ? . Que penser des Banques d'Epargnes, et doit-on les encourager ? . L'argent peut-il être considéré comme une marchandise dont la valeur varie

selon le temps ?

. L'usufruit de l'argent peut-il légitimement se vendre ou se louer, pour un

temps déterminé, moyennant un certain intérêt ?

. Comment faut-il entendre la Lettre Encyclique de Benoit XIV. sur l'usure ? . Comment faut-il entendre et mettre en pratique les dernières décisions de

Rome, sur le prêt à intérêt ?

. Quels sont ceux qu'il faut traiter comme de vrais usuriers ? . . Les Clercs peuvent-ils aussi bien que Jes Laïques placer leur argent à intérêt, ou dans les fonds publics, et acheter des actions dans les Banques, ou.

des parts dans les Chemins de fer, etc ?

Sources et licence

Texte : https://archive.org/details/cihm_51644. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.